

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : TheraCal PT Catalyst  
Code de produit : MP3115C

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Bisco, Inc.  
1100 W. Irving Park Rd.  
60193 Schaumburg, IL  
1-847-534-6000, durant les heures d'ouverture normales  
[www.bisco.com](http://www.bisco.com)

##### Représentant CE :

Bisico France, 208, allée de la Coudoulette, 13680 Lançon de  
Provence, France  
Téléphone : 33-4-90-42-92-92

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication en cas d'urgence, ouvert 24 h/24  
Amérique du Nord : 1-800-424-9300 Hors Amérique du Nord : 1-703-527-3887, appel en  
PCV/à frais virés acceptés

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon la réglementation (CE) Numéro 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2 H315  
Lésions/irritations oculaires graves Catégorie 2 H319  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets indésirables physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Composants dangereux : Initiateur ; BisGMA  
Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après la manipulation.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection et une protection des yeux et du visage  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 - Traitement spécifique (voir les mesures de premiers soins notées sur cette étiquette).  
P332+P313 - En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                  | Identificateur de produit  | %       | Classification selon la réglementation (CE) Numéro 1272/2008 [CLP]                              |
|----------------------|--|---------|---|
| BisGMA               | (N° CAS) 1565-94-2<br>(N° CE) 216-367-7                                | 10 - 30 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335              |
| Zirconate de baryum  | (N° CAS) 12009-21-1<br>(N° CE) 234-546-8<br>(N° Index CE) 056-002-00-7 | 1 - 5   | Acute Tox. 4 (Oral), H302   |
| Fluorure d'Ytterbium | (N° CAS) 13760-80-0  | 1 - 5   | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319   |
| Initiateur           | Exclusif   | < 1     | Org. Perox. B, H241<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10) |

Texte intégral des mentions H : voir section 16

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Avertir un médecin en cas de malaise (montrer l'étiquette si possible).

Premiers soins après inhalation : Évacuer la victime et lui faire respirer de l'air frais, et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre à la personne affectée de respirer de l'air frais. Permettre à la victime de se reposer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et laver toute la peau exposée avec du savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau tiède. Laver abondamment à l'eau/.... Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les mesures de premiers soins notées sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Laver immédiatement à grande eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignotement des yeux ou les rougeurs persistent.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.  
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à gros volume.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible d'émanations toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les récipients exposés. Faire preuve de prudence lors de l'extinction de tout feu chimique. Éviter que l'eau utilisée pendant la lutte contre l'incendie ne se déverse dans l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas pénétrer dans la zone de l'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris une protection des voies respiratoires.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/Protection individuelle ». Équiper les équipes de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Veiller à ce que le déversement ne pénètre pas dans les égouts et les systèmes d'eau publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les systèmes d'eau publiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Sur terre, balayer ou pelleter dans des récipients appropriés. Minimiser la production de poussière. Entreposer à l'écart d'autres matériaux.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Voir l'en-tête 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Laver les mains et zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, boire, fumer ou quitter le travail. Fournir une ventilation adéquate pendant le processus pour empêcher la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir au frais. Protéger du soleil.

Produits incompatibles : Bases solides. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Initiateur

Belgique - Limites d'exposition professionnelle

Valeur limite (mg/m<sup>3</sup>)

5 mg/m<sup>3</sup> (Peroxyde de dibenzoyl ; Belgique ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)

# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Initiateur   |  |
|--|--|
| France -Limites d'exposition professionnelle       |  |
| VME (mg/m <sup>3</sup> )                           | 5 mg/m <sup>3</sup> (Peroxyde de dibenzoyle ; France ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)   |
| Royaume-Uni - Limites d'exposition professionnelle |  |
| WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )                       | 5 mg/m <sup>3</sup>  |
| USA - ACGIH - Limites d'exposition professionnelle |  |
| ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )                     | 5 mg/m <sup>3</sup> (Peroxyde de dibenzoyle ; France ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures) ; USA; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; VLS - Valeur adoptée) |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition indispensable.

#### Protection des mains :

Gants de protection. Porter des gants et des vêtements de protection et une protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire :

Lunettes de sécurité. Des lunettes de protection contre les produits chimique ou des lunettes de sécurité.

#### Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque approprié

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                            |
|---|----------------------------|
| État physique                                     | : Solide                   |
| Apparence   | : Pâte fluide.             |
| Couleur   | : Blanc.                   |
| Odeur   | : Acrylique                |
| Seuil olfactif                                    | : Aucune donnée disponible |
| pH  | : Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation relatif ('acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                              | : Non applicable           |
| Point d'ébullition                                | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                    | : Non applicable           |
| Température d'auto-inflammation                   | : Non applicable           |
| Température de décomposition                      | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                      | : Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                  | : Non applicable           |
| Solubilité  | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow   | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                            | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                              | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                             | : Aucune donnée disponible |

# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions d'utilisation normales. Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases solides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions de stockage et d'utilisation normales. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (oral) : Non classé

Toxicité aiguë (dermique) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Initiateur

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| DL50 oral rat | > 5000 mg/kg (Rat) |
|---------------|--------------------|

#### Fluorure d'ytterbium (13760-80-0)

|   |              |
|---|--------------|
| DL50 oral rat   | N/A          |
| DL50 dermique rat                                     | N/A          |
| DL50 dermique lapin                                   | N/A          |
| CL50 inhalation rat (ppm)                             | N/A          |
| CL50 inhalation rat (Poussière/brouillard - mg/l/4 h) | N/A mg/l/4 h |
| CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4 h)              | N/A mg/l/4 h |

#### Zirconate de baryum (12009-21-1)

|   |              |
|---|--------------|
| DL50 oral rat   | 1980 mg/kg   |
| DL50 dermique rat                                     | N/A          |
| CL50 inhalation rat (ppm)                             | N/A          |
| CL50 inhalation rat (Poussière/brouillard - mg/l/4 h) | N/A mg/l/4 h |
| CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4 h)              | N/A mg/l/4 h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

#### Initiateur

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| Groupe du CIRC | 3 - Non classifiable |
|----------------|----------------------|

#### Fluorure d'ytterbium (13760-80-0)

|                |   |
|----------------|---|
| Groupe du CIRC | 4 - Probablement non cancérogène pour l'homme |
|----------------|---|

# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -  
exposition unique : Non classé

### Fluorure d'ytterbium (13760-80-0)

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (orale, rat) : N/A mg/kg poids corporel

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (dermique, rat/lapin) : N/A mg/kg poids corporel

Niveau d'effet indésirable par exposition directe le plus bas observé (inhalation, rat, gaz) : N/A ppmv/4 h

Niveau d'effet indésirable par exposition directe le plus bas observé (inhalation, rat, vapeur) : N/A mg/l/4 h

Niveau d'effet indésirable par exposition directe le plus bas observé (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée) : N/A mg/l/4 h

### Zirconate de baryum (12009-21-1)

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (orale, rat) : N/A mg/kg poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -  
exposition répétée : Non classé

### Fluorure d'ytterbium (13760-80-0)

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (oral, rat, 90 jours) : N/A mg/kg poids corporel/jour

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (dermique, rat/lapin, 90 jours) : N/A mg/kg poids corporel/jour

Niveau d'effet indésirable par exposition directe le plus bas observé (inhalation, rat, gaz, 90 jours) : N/A ppmv/6 h/jour

Niveau d'effet indésirable par exposition directe le plus bas observé (inhalation, rat, vapeur, 90 jours) : N/A mg/l/6 h/jour

Niveau d'effet indésirable par exposition directe le plus bas observé (inhalation, rat, poussière/brouillard/émanations, 90 jours) : N/A mg/l/6 h/jour

### Zirconate de baryum (12009-21-1)

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (oral, rat, 90 jours) : N/A mg/kg poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

Effets nocifs et symptômes potentiels sur la santé humaine : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Écologie - eau : Toxique pour la vie aquatique.

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) : Non classé

Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### Initiateur

CL50 poisson 1 : 0,0602 mg/l (OECD 203 : Poissons, Test de toxicité aiguë, 96 h, *Oncorhynchus mykiss*, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale)

CE50 Daphnée 1 : 0,11 mg/l (OECD 202 : *Daphnia* sp. Essai D'Immobilisation Immédiate, 48 heures, *Daphnia magna*, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale)

# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Fluorure d'ytterbium (13760-80-0)

|                |          |
|----------------|----------|
| CE50 Daphnée 1 | 190 mg/l |
|----------------|----------|

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### TheraCal PT Catalyst

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

#### Initiateur

|                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable dans l'eau. |
|------------------------------|--------------------------------------|

### BisGMA(1565-94-2)

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible. |
|------------------------------|---|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### TheraCal PT Catalyst

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

#### Initiateur

|         |  |
|---------|--|
| Log Pow | 3.2 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), Méthode HPLC, 22 °C) |
|---------|--|

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4). |
|------------------------------|--|

### BisGMA(1565-94-2)

|         |                       |
|---------|-----------------------|
| Log Pow | 4.94 (Valeur estimée) |
|---------|-----------------------|

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée de bioaccumulation disponible |
|------------------------------|---|

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Initiateur

|         |   |
|---------|---|
| Log Koc | 3,8 (log Koc, OECD 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les eaux d'égout par chromatographie liquide haute performance (CLHP), valeur expérimentale |
|---------|---|

|                |                         |
|----------------|-------------------------|
| Écologie - sol | Adsorption dans le sol. |
|----------------|-------------------------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composant

|                      |   |
|----------------------|---|
| Initiateur (94-36-0) | Cette substance/ce mélange n'est pas conforme aux critères des substances PBT du règlement REACH, Annexe XIII<br>Cette substance/ce mélange n'est pas conforme aux critères des substances vPvB (très persistantes et très bioaccumulables) du règlement REACH, Annexe XIII |
|----------------------|---|

### 12.6. Autres effets indésirables

Informations supplémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination du produits et de l'emballage : Éliminer en appliquant les règles de sécurité et conformément aux règlements locaux / nationaux. Éliminer en appliquant les règles de sécurité et conformément aux règlements locaux / nationaux.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

N° ONU (ADN) : Non applicable

N° ONU (RID) : Non applicable

# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation de transport officielle (ADR)  | : Non applicable |
| Désignation de transport officielle (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation de transport officielle (IATA) | : Non applicable |
| Désignation de transport officielle (ADN)  | : Non applicable |
| Désignation de transport officielle (RID)  | : Non applicable |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non  |
| Polluant marin                 | : Non  |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voies navigables intérieures

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Référence à AwSV : Classe de danger pour l'eau 3, Hautement dangereux pour l'eau (Classification selon l'AwSV, Annexe 1)



# TheraCal PT Catalyst

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : N'est pas soumis à 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### Danemark

Règlementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Aucun.

| Texte intégral des mentions de danger H et EUH : |   |
|--|---|
| Acute Tox. 4 (Oral)                              | Toxicité aiguë (oral), Catégorie 4  |
| Aquatic Acute 1                                  | Dangereux pour l'environnement aquatique — Danger aigu Catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2                                     | Lésions/irritations oculaires graves Catégorie 2  |
| Org. Perox. B                                    | Peroxydes organiques, Type B  |
| Skin Irrit. 2                                    | Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2   |
| Skin Sens. 1                                     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  |
| STOT SE 3  | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |
| H241   | Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |

### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Par conséquent, il ne faut pas en conclure que des propriétés spécifiques au produit sont garanties.